

# Rentes immédiates à prime unique (RIPU)





L'une des craintes les plus fortes de vos clients est de voir leur épargne-retraite s'épuiser pendant leur retraite. Contrairement aux banques et aux sociétés de fiducie, qui offrent des rentes pour une période déterminée seulement, les rentes immédiates à prime unique (RIPU) *d'ivari* assurent à vos clients un revenu régulier leur vie durant.



# Avantages clés des RIPU

Les rentes immédiates à prime unique (RIPU) permettent aux clients de transformer un montant forfaitaire enregistré ou non enregistré en un revenu régulier. Ce revenu peut être garanti sur la tête d'un ou de deux rentiers ou pour une période déterminée. Les avantages clés des RIPU sont :

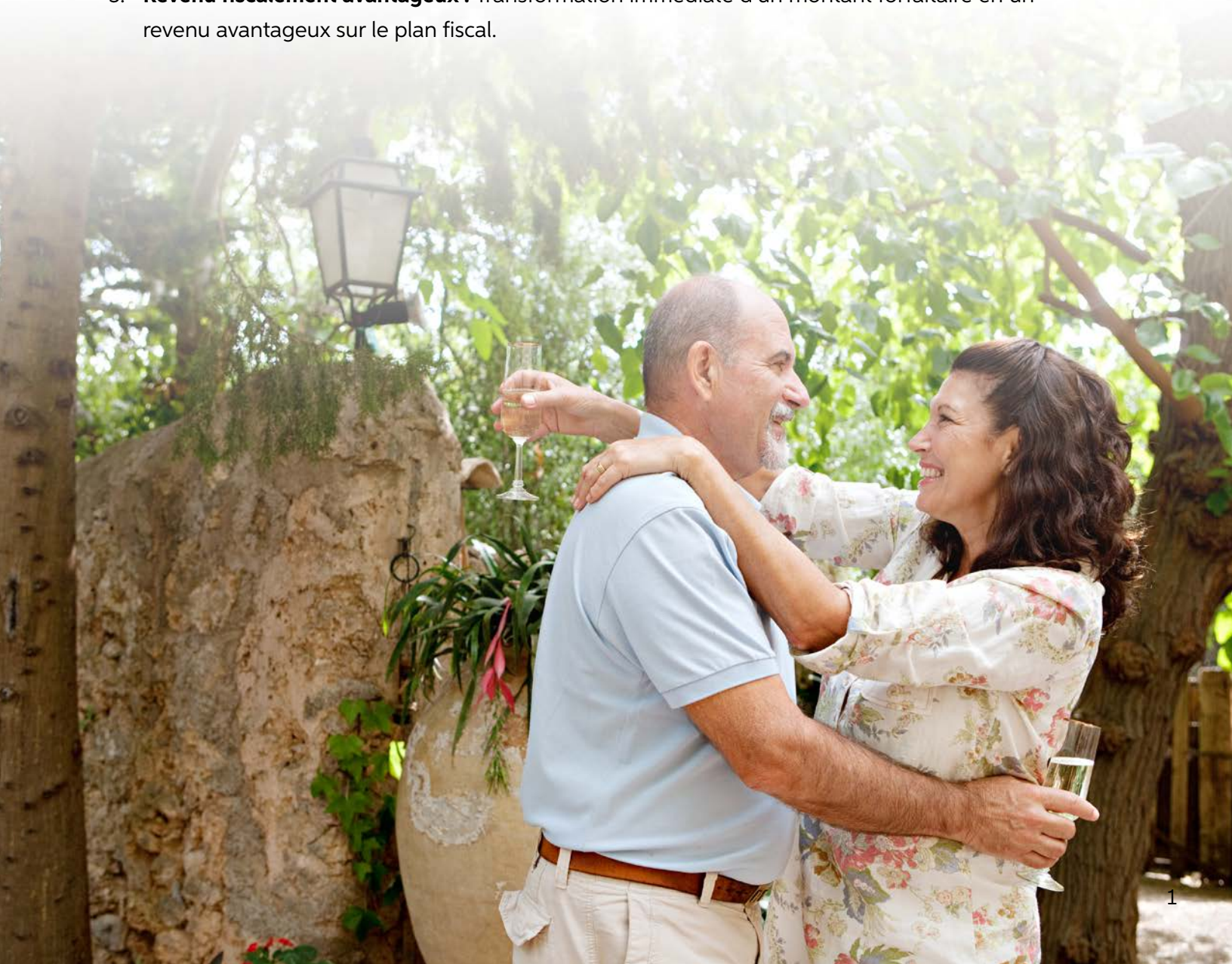
1. **Revenu garanti** : En plus de la garantie de leur revenu, les clients connaîtront le montant exact qu'ils recevront. Aucun risque que leur capital s'épuise avant leur décès.

---

2. **Gestion facile** : Aucune décision à prendre sur une base continue en matière de placement ou de gestion.

---

3. **Revenu fiscalement avantageux** : Transformation immédiate d'un montant forfaitaire en un revenu avantageux sur le plan fiscal.



## Autres avantages offerts par les RPU d'ivari

En plus d'offrir des taux concurrentiels et une vaste gamme d'options, les RPU d'ivari présentent des avantages supplémentaires pour aider vos clients à atteindre leurs objectifs en matière de revenu :

- **Protection éventuelle contre les créanciers :** Comme pour un produit d'assurance, vos clients ont la possibilité de désigner un membre de leur famille, tel un conjoint, un enfant, le père ou la mère, à titre de bénéficiaire. Ainsi, leurs placements peuvent être protégés contre les créanciers. Cependant, un certain nombre de conditions et de restrictions peuvent s'appliquer; par conséquent, vos clients doivent consulter leur conseiller juridique si la protection contre les créanciers est importante pour eux.
- **Planification successorale :** Étant donné qu'un bénéficiaire peut être désigné pour une RPU, les procédures d'homologation d'un testament, ainsi que les coûts et les retards qui y sont reliés, sont évités.
- **Protection :** Les RPU d'ivari sont protégées jusqu'à concurrence des limites prescrites par Assuris.

Les trois types de rentes offerts par ivari	
<b>Rente viagère sur une seule tête avec ou sans période garantie (l'option sans période garantie n'est offerte qu'aux termes des régimes enregistrés)</b>	Les rentes viagères procurent un revenu régulier garanti la vie durant du rentier. La rente viagère sur une seule tête est fondée sur la tête d'une personne. Les versements peuvent également être garantis pour une période déterminée.
<b>Rente réversible avec ou sans période garantie (l'option sans période garantie n'est offerte qu'aux termes des régimes enregistrés)</b>	Elle est fondée sur la tête de deux rentiers. Les versements sont garantis aussi longtemps qu'au moins un des deux rentiers est vivant. Il existe des périodes garanties facultatives de même que l'option de réduction du versement au moment du décès du rentier principal une fois que la période garantie prend fin.
<b>Rente certaine</b>	Elle procure au rentier un revenu régulier garanti pour une période choisie. Une fois cette période écoulée, les versements de rente cessent et le contrat de rente prend fin.

## Aperçu des RIPU d'ivari

<b>Âge minimum du rentier à l'établissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 18 ou 19 ans (selon la province) conformément à la loi sur l'âge de la majorité</li> <li>• Pour les fonds de retraite immobilisés, l'âge minimum à l'établissement est déterminé selon la province et la source des fonds* (CRI, RER immobilisé, REIR, FRV, FRR immobilisé, FRVR, FRR prescrit et RPA). Par exemple, un client doit être âgé de 50 ans ou plus pour les fonds provenant d'un FRV en Alberta.</li> </ul>
<b>Âge maximum du rentier à l'établissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 90 ans pour les régimes enregistrés</li> <li>• 85 ans pour les régimes non enregistrés</li> </ul>
<b>Dépôt minimum</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 000 \$** (rente certaine : 10 000 \$)</li> </ul>
<b>Types de rente</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rente viagère sur une seule tête avec ou sans période garantie (l'option sans période garantie n'est offerte qu'aux termes des régimes enregistrés)***</li> <li>• Rente réversible avec ou sans période garantie (l'option sans période garantie n'est offerte qu'aux termes des régimes enregistrés)</li> <li>• Rente certaine†</li> </ul>
<b>Fréquence des versements</b>	Versement annuel, semestriel, trimestriel ou mensuel
<b>Options de période garantie</b>	<p><b>Choix entre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Période déterminée (p. ex. 5, 10, 15, 20 ans)</li> <li>• La période minimum est 5 ans</li> <li>• Pour les régimes enregistrés, les versements sont effectués jusqu'à ce que le rentier atteigne 90 ans†</li> </ul>
<b>Indexation</b>	Les versements de rente peuvent augmenter selon un taux annuel fixe, jusqu'à concurrence de 4 % pour les fonds enregistrés.

\* À moins qu'ivari ne reçoive les documents relatifs au régime de retraite confirmant que la RIPU peut être établie à une date antérieure.

\*\* Le dépôt maximum est de 999 999 \$.

\*\*\* Un formulaire de renonciation du conjoint est requis pour les fonds de retraite immobilisés.

† Options non offertes au titre des fonds de retraite immobilisés.

## Toutes les RIPU d'ivari sont « prescrites », ce qui signifie que :

- Le propriétaire et le rentier doivent être la même personne.
- La période garantie ne peut être prolongée au-delà des 90 ans du rentier.
- Chaque versement au titre d'une rente non enregistrée est une combinaison uniforme d'intérêts (partie imposable) et de principal (partie non imposable).
- Les versements sont les mêmes chaque année civile.

## Proposition RIPU d'ivari

Voici la marche à suivre pour établir une rente d'*ivari* pour votre client :

- 1a. Appelez *ivari* au 1-800-846-5970 pour obtenir une cotation. Une confirmation de la cotation sera télécopiée à votre bureau; ou
- 1b. Produisez et imprimez la cotation à partir de notre logiciel d'illustrations *VisionVie*.
2. Remplissez une proposition RIPU d'*ivari* (IP-NB151FR), que vous pouvez commander à partir du site *ivari express* ou remplir et imprimer en ligne depuis notre site [www.ivari.ca](http://www.ivari.ca) ou notre logiciel *VisionVie*.
3. Soumettez la proposition remplie et la cotation accompagnées d'un chèque au siège social.

### Pour garantir la cotation (taux applicable au contrat), la proposition et le chèque doivent être reçus :

<b>Proposition (IP-NB151FR)</b>	– Dans les 5 jours ouvrables suivant la date d'illustration de la cotation
<b>Chèque pour fonds non enregistrés</b>	– Dans les 5 jours ouvrables suivant la date d'illustration de la cotation
<b>Chèque pour fonds enregistrés</b>	– Dans les 45 jours ouvrables suivant la date d'illustration de la cotation

# Logiciel d'illustrations *VisionVie*

Vous pouvez utiliser le logiciel d'illustrations *VisionVie* d'*ivari* pour produire rapidement et facilement des cotations RIPU à même votre ordinateur. L'outil de cotation RIPU peut automatiquement mettre à jour les taux, produire des cotations et même remplir une grande partie de la proposition de votre client.

The screenshot shows the VisionVie software interface for RIPU illustration. The window title is "Rente immédiate à prime unique". The interface is divided into several sections: "Renseignements sur le produit" (Product Information), "Renter(s)" (Beneficiary), "Source des fonds" (Source of Funds), and "Revenu périodique" (Periodic Income). The "Renseignements sur le produit" section includes fields for "Type d'illustration" (Prime unique), "Périodicité des versements" (Mensuelle), "Date de souscription" (12/06/2015), "Date de commencement des versements" (01/06/2016), and "Date de l'illustration" (déc. 03-2015). The "Renter(s)" section shows a table with one entry: "Premier" (Primary), "Annuitant", "Homme", "Ontario", "12/03/1955", "60". The "Source des fonds" section shows a table with one entry: "Non enreg.", "Company 1", "Ontario", "100,000.00". The "Revenu périodique" section shows "Revenu périodique: 437.43" and "Montant annuel imposable: 300.93". The "Total des fonds" is 100,000.00. The interface also includes a sidebar with navigation buttons and a top menu bar with options like "Fichier", "Illustration", "Préférences", etc.

## Comment produit-on une cotation?

Une fois dans le logiciel *VisionVie*, cliquez sur l'onglet RIPU dans la colonne de gauche. L'écran principal de la RIPU s'ouvrira. Pour produire une cotation :

- A. Sélectionnez le **type** d'illustration désiré. Si vous connaissez le montant du dépôt initial, choisissez Prime unique et le logiciel calculera le revenu périodique disponible. Si vous connaissez le niveau du revenu périodique que votre client souhaite recevoir, choisissez Revenu périodique et le logiciel calculera le dépôt initial requis;
- B. Sélectionnez le **type de régime**;
- C. Choisissez une **date de commencement des versements** antérieure au 31 décembre de l'année civile suivante et survenant au moins trois jours ouvrables après la date de souscription.
- D. Entrez la **Source des fonds**. Assurez-vous de ne pas entrer des fonds non enregistrés avec des fonds enregistrés, quels qu'ils soient;
- E. Entrez un montant entre 50 \$ et 200 000 \$ dans la partie **Revenu périodique**. Les niveaux plus élevés relativement au revenu périodique doivent être obtenus auprès du siège social;
- F. Avant de produire une illustration, assurez-vous d'avoir les taux les plus récents à votre disposition. Pour les obtenir, il vous suffit d'appuyer sur le bouton **Télécharger les taux** sous l'onglet Renseignements sur le produit. Par la suite, l'outil de cotation RIPU vous permettra soit de télécharger les données directement à partir d'Internet si vous êtes en ligne, soit d'entrer un code de production de taux, que l'on peut obtenir à partir du site [www.ivari.ca](http://www.ivari.ca), sous la rubrique Taux de rendement et prix (Produits de placement/RIPU);
- G. Si vous souhaitez comparer plus d'un scénario RIPU, cliquez sur l'onglet **Comparaison des rentes** pour entrer plus d'une série de données; et
- H. Une fois que l'illustration souhaitée est produite, appuyez sur le bouton **Proposition d'assurance** pour transmettre directement dans la proposition RIPU les renseignements contenus dans l'illustration. Veuillez remplir les parties restantes et envoyer à *ivari* l'original signé de l'imprimé seulement, étant donné que les copies électroniques ne sont pas suffisamment protégées.

## Comment remplir et imprimer une proposition RIPU en ligne?

Pour que le logiciel d'illustrations remplisse automatiquement la proposition pour vous, vous devez avoir installé le logiciel Adobe Acrobat Reader dans votre système. Vous pouvez l'obtenir gratuitement en vous rendant à l'adresse [www.adobe.com](http://www.adobe.com).

## Note spéciale concernant les fonds de retraite immobilisés

Le tableau de taux unisexes par rapport aux taux selon le sexe du rentier fournit des renseignements sur ce qui est permis dans chaque province en ce qui concerne les sources de fonds.

Source de fonds												
Type	Non enreg.	REER	CRI	RERI	REIR	RPA	RPDB	FERR	FRV	FRVR	FRII	FRRP
Canada (Lois sur les pensions fédérales)	4	4	2	2	2	2	4	4	2	2	S/O	S/O
Terre-Neuve-et-Labrador	4	4	2	2	2	2	4	4	2	2	2	S/O
Nouvelle-Écosse	4	4	2	2	S/O	2	4	4	2	S/O	S/O	S/O
Île-du-Prince-Édouard	4	4	2	2	2	2	4	4	2	2	S/O	S/O
Nouveau-Brunswick	4	4	2	2	S/O	2	4	4	2	S/O	S/O	S/O
Québec	4	4	3	3	S/O	3	4	4	3	S/O	S/O	S/O
Ontario	4	4	2	2	S/O	2	4	4	2	S/O	2	S/O
Saskatchewan	4	4	1	1	S/O	1	4	4	1	S/O	1	1
Alberta	4	4	3	S/O	S/O	3	4	4	3	S/O	3	S/O
Colombie-Britannique	4	4	1	S/O	S/O	1	4	4	1	S/O	S/O	S/O
Manitoba	4	4	1	1	S/O	1	4	4	1	S/O	1	1
Territoire du Yukon	4	4	2	2	2	2	4	4	2	2	S/O	S/O
Territoires du Nord-Ouest	4	4	2	2	2	2	4	4	2	2	S/O	S/O
Nunavut	4	4	2	2	2	2	4	4	2	2	S/O	S/O

### Légende

1. Les cotations doivent être fondées sur le taux unisexé. Le champ Unisexé est toujours réglé à 100 % et ne peut pas être changé.
2. Les cotations peuvent être fondées sur le taux unisexé ou sur le sexe du rentier. Le champ Unisexé peut être modifié et la valeur doit être comprise entre 0 % et 100 %. La valeur par défaut est réglée à 100 % (c.-à-d. fondée sur le taux unisexé).
3. Le règlement ne donne aucune information. Les cotations peuvent être fondées sur le taux unisexé ou sur le sexe du rentier. Le champ Unisexé peut être modifié et la valeur doit être comprise entre 0 % et 100 %. La valeur par défaut est réglée à 0 % (c.-à-d. fondée sur le sexe).
4. Les cotations doivent être fondées sur le sexe du rentier. Le champ Unisexé n'est pas disponible et est réglé à 0 %.

S/O – régime non permis dans la province.



Les RIPU vous procurent un revenu garanti et des solutions faciles à gérer.





Forte d'un réseau national de milliers de conseillers indépendants, *ivari* propose aux Canadiens une gamme complète de produits d'assurance bien adaptés à leurs besoins. Le savoir-faire, les produits et les services qui sont au cœur de sa réussite ne cessent de faire leurs preuves depuis plus de 80 ans. De par son engagement total en faveur de l'ouverture et de la transparence dans tout ce qu'elle entreprend, *ivari* cherche à promouvoir une toute nouvelle façon de parler assurance. Elle en fait la promesse. Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.ivari.ca](http://www.ivari.ca).



500-5000, rue Yonge  
Toronto (Ontario) M2N 7J8  
[www.ivari.ca](http://www.ivari.ca)

Remarque : Les renseignements requis pour obtenir une cotation pour un client sont notamment : le sexe, la date de naissance, le montant, le mode de paiement, la source des fonds, le type de rente, la date de souscription et la date de commencement. Une nouvelle cotation sera nécessaire dans les cas où les renseignements fournis pour la cotation initiale ne sont pas exacts ou si le montant ou la date de souscription fournis ne correspondent pas au montant reçu ou à la date de souscription.

La mise en circulation de la présente publication comporte les conditions suivantes : 1) la publication est réservée aux conseillers; 2) ivari ne fournit pas des services juridiques, fiscaux, comptables ou professionnels; 3) ivari n'assume aucune responsabilité quant aux résultats de toute action prise par suite des renseignements se trouvant dans cette publication ni pour les erreurs ou les omissions; et 4) ivari décline toute responsabilité envers quiconque entreprend ou omet d'entreprendre toute démarche en raison du contenu de la présente publication. Si les clients ont besoin de conseils juridiques, fiscaux ou autres, ils devront obtenir les services d'une personne professionnelle qualifiée. Tous les renseignements sont à jour à la date d'impression.

<sup>MD</sup> ExplorateurVie est une marque déposée d'ivari.

<sup>MC</sup> ivari et les logos d'ivari sont des marques de commerce d'ivari Canada ULC. ivari est autorisée à utiliser ces marques.